



**ARRETE DRH 2026 - 1801**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MADAME SAMANTHA PALIOD –  
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
**VU** l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,  
**VU** le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Samantha PALIOD en qualité de Conseillère Municipale,**  
**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** / - Madame Samantha PALIOD est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives à la crèche et à la petite enfance.**

À ce titre, elle est notamment chargée, en lien avec le CCAS et le CIAS :

- de coordonner la politique communale en faveur de la petite enfance (0-3 ans) ;
- de définir les orientations et veiller à la qualité des modes d'accueil, au développement de l'offre de places, ainsi qu'à l'accompagnement des familles dans l'accès aux services ;
- de contribuer à la définition et au suivi des projets de création de nouvelles places en crèche, en lien avec le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales ;
- de participer au suivi de la Convention Territoriale Globale, notamment s'agissant des aspects relatifs à la petite enfance et à l'enfance, ainsi qu'au suivi de tout dispositif équivalent, existant ou à venir, dans ces domaines, auquel la Ville serait partie prenante.

**ARTICLE 2** / - Madame Samantha PALIOD reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3** / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026  
Le Maire,

15 AVR. 2026

Notification faite le .....  
Signature

*Paliod*

Le Maire  
**David LORION**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260416-DRHAR26\_1801-AU  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026